



TRANSFERTS MONÉTAIRES ET ÉGALITÉ DES SEXES: COMMENT RENFORCER LEUR EFFICACITÉ FACE À LA CRISE DU COVID-19 ?¹

Résumé

Les programmes de transferts monétaires (PTM), largement répandus en Amérique latine et dans les Caraïbes, sont des mécanismes de protection sociale visant à atténuer les difficultés économiques et sociales des personnes pauvres. C'est un des mécanismes de réponse les plus rapides face à la crise du COVID-19.

Ce document propose une discussion sur les fondements de ces programmes et leur capacité à améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables. Il insiste aussi sur la

nécessité d'intégrer la dimension de genre dans leurs principes fondateurs. En outre, ce document présente les dernières évolutions des PTM, notamment les mesures prises par les pays pour faire face à l'urgence du COVID-19. Enfin, il propose une série de recommandations utiles destinées aux organisations et aux institutions qui œuvrent dans ce contexte d'urgence sanitaire, sociale et économique, tout en insistant sur la nécessité d'articuler ces actions avec les politiques structurelles.



Introduction

En raison du COVID-19, l'Amérique latine et les Caraïbes traversent une crise économique et sociale sans précédent. Un récent rapport du FMI prévoit une baisse moyenne du PIB régional de 5,2 % en 2020.

Les conséquences sociétales de ces crises économiques et sociales fluctuent en fonction de la capacité des économies et des systèmes de protection sociale à y faire face. Elles sont générées et varient suivant les disparités sexuelles et les diverses formes d'insertion économique et sociale des hommes et des femmes.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les crises ont toujours eu tendance à exacerber les inégalités, à la fois structurelles et structurantes, de nos sociétés.

Les difficultés d'autonomisation économique sont un des enjeux majeurs qui conditionne l'inclusion sociale des femmes. Entre autres raisons, le travail de soins domestiques traditionnellement effectué par les femmes qui ne leur laisse pas le temps nécessaire pour réussir leur insertion sociale et professionnelle.

¹ Rédigé par Julio Bango et Soledad Salvador, consultants d'ONU Femmes, sur la base des données disponibles à 5 avril 2020. Coordination : Raquel Coello, spécialiste régionale de l'autonomisation économique, Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes d'ONU Femmes. Merci à Cecilia Alemany, Ana Guezmes, Ana Elena Badilla, Diana Espinosa, Karla Ramirez, Lilian Vega, Alison Vasconez, Ximena Loza, Herminia Palacios, Mitzu Baqueiro, Gabriela Mata, Dana Barón, Beatriz García et Denize Santana et au reste des collègues des bureaux nationaux et du bureau régional d'ONU Femmes qui ont apporté leur contribution.

Dans la région, le travail de soins non rémunéré des femmes est trois fois plus important que celui des hommes. Dans un contexte de crise, comme celui du COVID-19, cette charge a tendance à augmenter, notamment en raison des mesures d'isolement social, comme la suspension

des cours, ou encore à cause du travail de soins effectué auprès des personnes malades, handicapées ou âgées. Ainsi, les femmes consacrent encore plus de temps aux tâches domestiques.



Les femmes, la protection sociale et la pauvreté en Amérique Latine et dans les Caraïbes

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux d'activité des femmes vivant sous le seuil de pauvreté est inférieur de 13 points à celui des autres femmes (43,2 % contre 56,1%)².

Cela signifie que plus de la moitié des femmes pauvres n'ont pas accès au marché du travail et qu'elles se consacrent presque exclusivement au travail domestique et au travail de soins non rémunérés. Dans les pays comme le Salvador, le Mexique, le Honduras et le Costa Rica, le pourcentage de femmes qui se consacrent uniquement aux tâches domestiques est très élevé. Cela concerne 25 à 30 % des cheffes de famille et 50 à 60 % des femmes mariées³.

Dans plusieurs pays de la région tels que la Bolivie, l'Équateur, le Honduras, le Paraguay, le Pérou, la Colombie, le Mexique et le Salvador, les principaux secteurs d'emploi féminin sont le travail indépendant, le travail familial non rémunéré et le service domestique. Le niveau de protection sociale de ces emplois est inférieur à celui des emplois salariés. Il n'existe aucune couverture en cas de chômage ou de réduction du temps du travail.

Dans les pays où le taux d'emploi salarié est supérieur à la moyenne régionale comme au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama, en République dominicaine et en Uruguay, le taux de protection sociale est plus élevé (60 % et plus), sauf au Mexique (à peine 30 %). Mais, les disparités sont importantes et elles varient selon le niveau de revenu. Le quintile 1 représente le niveau le plus bas, avec un taux de protection sociale très faible⁴.

Employées qui cotisent à un régime de retraite (Pourcentage)						
	Total	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Argentine
Brésil	64,7	21,4	48,1	64,1	72,3	80,2
Chili	66,5	43,2	59,3	65,6	71,4	76,1
Colombie	37,9	3,0	12,4	27,1	46,0	65,6
Costa Rica	64,0	24,0	44,3	58,6	69,0	84,1
Salvador	28,8	2,2	9,4	18,8	31,1	50,4
Guatemala
Honduras	13,4	1,6	1,6	5,2	14,0	27,7
Mexique	29,8	4,0	14,2	24,3	36,3	53,2
Nicaragua
Paraguay	23,4	0,8	3,6	14,7	30,2	44,7
Pérou	17,1	0,2	4,0	11,4	21,6	40,5
Uruguay	77,6	41,6	66,3	78,7	85,8	93,4
Venezuela (Rép. bolivarienne du)

Source: CEPALC — Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. D'après des enquêtes menées auprès de ménages des pays cités. *Banco de Datos de Encuestas de Hogares* (BADEHOG ou Banque de données des enquêtes auprès des ménages). Informations mises à jour le 9 mars 2020

2 CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. D'après des enquêtes menées auprès de ménages des pays cités. *Banco de Datos de Encuestas de Hogares* (BADEHOG ou Banque de données des enquêtes auprès des ménages). Informations mises à jour le 9 mars 2020

3 Idem

4 Idem

Seuls quelques pays de la région ont un système d'allocations chômage. Il s'agit, entre autres, de l'Argentine,

d'Aruba, des Bahamas, de la Barbade, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Honduras, de l'Uruguay et du Venezuela.

Classification des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en fonction des allocations chômage proposées.	
ALLOCATIONS CHÔMAGE (sécurité sociale ou assurance chômage)	Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Brésil, Chili, Colombie, Honduras, Uruguay et Venezuela.
INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT EXCLUSIVEMENT	Belize, Bermudes, Bolivie, Costa Rica Équateur, Îles Vierges, Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Mexique, Panama, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.
AUCUNE PRESTATION PRÉVUE PAR LA LOI	Antigua-et-Barbuda, Cuba, Dominique, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine, Sainte-Lucie et Suriname.

Source: OIT, RAPPORT MONDIAL SUR LA PROTECTION SOCIALE 2017 - 19.



Les programmes de transferts monétaires conditionnels et la question du genre

Les programmes de transferts conditionnels, plus communément appelés «**transferts monétaires conditionnels**» (TMC)⁵ sont une variante des programmes de transferts monétaires (PTM). Ils sont apparus en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 80, suite à la crise de la dette extérieure. Ils répondaient aux problèmes économiques et sociaux de la région, dans un contexte où la pauvreté et les inégalités s'accroissaient rapidement.

À l'origine, ces programmes s'inscrivaient dans le cadre des processus d'ajustement structurel. Ils s'adressaient à des populations aux revenus instables, et cherchaient à pallier les effets indésirables de l'ajustement économique. Ainsi, les TMC visaient à améliorer la situation économique des ménages à faible revenu, avec enfants, au sein desquels les femmes sont responsables des tâches domestiques et donc moins susceptibles d'accéder au marché du travail. Mais, leur but n'était pas d'alléger la charge de travail des femmes. Ces programmes avaient pour objectif de générer un effet de revenu soumis à une conditionnalité qui, à son tour, devait engendrer des effets positifs dans des domaines tels que la santé ou l'éducation.

L'adoption de ces programmes ciblés accompagne un changement d'orientation des politiques sociales régionales. L'orientation traditionnelle selon laquelle la fourniture de biens et de services sociaux doit se faire par le biais de politiques universelles disparaît pour laisser place à des politiques sociales qui se veulent ciblées, compensatoires et subordonnées à la nouvelle politique économique d'ajustement structurel. Cette mesure se justifie principalement par des raisons d'efficacité des dépenses publiques (le transfert direct des ressources aux bénéficiaires).

Cette nouvelle génération de programmes ciblés, qui varient sensiblement suivant les pays, consiste à transférer de l'argent sous certaines conditions (la conditionnalité) aux familles vivant dans la pauvreté. Les bénéficiaires (dont de nombreuses femmes) doivent prendre certains engagements et les respecter : assiduité scolaire des enfants ou suivi régulier par le système de santé, par exemple.

5 Un glossaire comprenant une terminologie complète sur les transferts d'argent est disponible sur le site de CaLP: <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/03/calp-glossaire-french-1.pdf>

L'adoption du critère de conditionnalité a donné lieu à de multiples de débats. Les partisans de la conditionnalité affirment que ces contreparties incitent les familles à investir dans le futur de leurs enfants et permettent de recueillir un plus grand soutien de la part des contribuables qui financent ces mesures.

Pour les opposants à la conditionnalité des TMC, l'État doit garantir un ensemble de droits universels fondamentaux permettant d'assurer la survie de chacun. L'enjeu étant de créer des conditions propices à une intégration sociale réussie pour tous. Ils proposent plusieurs alternatives telles que le revenu de base qui doit s'articuler avec des politiques universelles.

Dans le cadre de cet échange critique, et suite à une série d'évaluations menées dans plusieurs pays, les TMC sont de plus en plus reliés aux systèmes de protection sociale afin de garantir une meilleure efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Ils sont également considérés comme des mécanismes qui participent à l'inclusion sociale des personnes.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'examen rapide des caractéristiques des TMC **montre que la dimension du genre n'est pas prise en compte**. Même si pour de nombreuses femmes les TMC représentent une source de revenus importante permettant d'améliorer leur situation économique, la structure même de ces aides ne garantit ni la promotion des droits de la femme, ni l'égalité des sexes. Par de nombreux aspects, les TMC contribuent à renforcer les rôles traditionnellement féminins comme la réalisation des tâches domestiques. Ils réduisent ainsi les chances d'autonomisation économique et d'intégration sociale des femmes.

Les femmes représentent la majorité des bénéficiaires des TMC, qu'elles soient cheffes de famille ou membres de ménages biparentaux. De ce fait, certains considèrent que l'approche ou l'intentionnalité des programmes de transferts conditionnels englobe les questions de genre.

Ce critère repose sur l'hypothèse selon laquelle les femmes sont de meilleures gestionnaires pour administrer des ressources également destinées à couvrir les besoins de leurs enfants. Mais ce critère ne relève nullement de l'égalité des sexes. Il s'agit d'une hypothèse qui, dans le cadre des objectifs d'efficacité de cette politique, estime qu'il convient de remettre l'aide financière aux personnes qui sauront en tirer le meilleur bénéfice pour leur foyer.

En définitive, les TMC ne cherchent pas à améliorer le niveau de revenu des femmes pauvres, ils ont plutôt tendance à considérer la population féminine comme un ensemble de « bénéficiaires opérationnelles » qui gèrent les revenus destinés à améliorer le quotidien des enfants.

En considérant les femmes comme les garantes de la conditionnalité, les TMC renforcent cette perception culturelle socialement ancrée selon laquelle les femmes sont responsables de l'éducation des enfants et des soins aux personnes dépendantes. Ainsi, les TMC renforcent également la division sexuelle du travail et ses conséquences.

Les acteurs humanitaires et les institutions publiques ont recours aux **transferts monétaires en tant que mécanismes de réponse humanitaire** pour fournir une assistance aux personnes en situation d'urgence. Ces transferts, sous leurs diverses formes, visent à satisfaire les besoins alimentaires de base et à donner accès à des biens non alimentaires ainsi qu'à des services comme la santé ou l'éducation, afin de stimuler une récupération rapide.

À l'image des TMC, les réponses d'urgence sont empreintes d'obstacles, de risques et de problèmes liés au genre. Même si certains programmes humanitaires ont fait des efforts pour intégrer cette dimension⁶, d'autres ne proposent pas encore suffisamment de mesures favorisant la participation des femmes. Ils reproduisent les rôles genrés traditionnels.

6 <https://www.wfp.org/publications/gender-and-cash-wfp-study>



Les transferts monétaires face à l'urgence du COVID-19. expériences régionales.

Aujourd'hui, de nombreux pays de la région ont recours aux transferts monétaires dans un cadre stratégique visant à atténuer les impacts économiques et sociaux de la pandémie. Dans l'ensemble, ces mesures cherchent à créer de nouveaux transferts pour compenser la vulnérabilité des populations qui, en raison de l'isolement social, subissent une réduction ou une perte de revenus. Cela concerne principalement les personnes travaillant dans le secteur informel ou celles qui ont perdu leur emploi et ne perçoivent ni compensation ni avantage social, sans compter les personnes déjà affectées par les crises régionales. Parmi les bénéficiaires de ces transferts, certains pays incluent également les personnes âgées ou les enfants pauvres qui ne perçoivent aucune autre prestation. La plupart de ces transferts constituent des extensions horizontales et verticales des programmes existants, qu'ils soient mis en place par l'État ou par des organisations humanitaires. Dans certains pays comme **la Jamaïque, la République dominicaine ou le Venezuela**, la stratégie consiste à préserver l'emploi en accordant une subvention salariale.

Au **Brésil**, les travailleurs informels ou sans emploi qui ne bénéficient pas du transfert monétaire conditionnel de *Bolsa Familia*⁷, perçoivent une allocation (*bono*) de l'État. Deux membres d'un même ménage peuvent percevoir cette allocation. Dans le cas de femmes seules (familles monoparentales), le montant de l'allocation est doublé. L'**Équateur** a également mis en place un transfert appelé *bono de contingencia* (allocation d'urgence). Celui-ci est destiné aux personnes qui n'ont pas de protection non contributive régulière, touchent des revenus supérieurs au seuil de protection sociale malgré un salaire inférieur au minimum unifié, versent des cotisations volontaires, mais qui ne sont pas couverts par les systèmes de sécurité sociale. Ce mécanisme intermédiaire cible les travailleurs informels et autonomes en situation de pauvreté monétaire.

D'autres pays, comme **l'Argentine, le Chili, la Colombie et le Paraguay, ont augmenté le montant du transfert monétaire conditionnel**. Dans certains cas, comme au Brésil, le contrôle de la conditionnalité est suspendu. L'**Uruguay et la République dominicaine** n'ont augmenté que le montant alloué à la nourriture.

En **Uruguay**, cette mesure concerne une population restreinte, mais plus vulnérable.

Quelques pays **ont ouvert les programmes de transferts à d'autres bénéficiaires** comme les retraités (**Argentine**), les personnes âgées et handicapées (**Brésil**), et les personnes vulnérables pauvres (**Chili et République dominicaine**). Un mois après le début du confinement, seules l'Argentine et la République dominicaine ont mis en place les trois types de mesures décrites ici.

De même, dans le cadre de certains programmes humanitaires, comme **le Plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants du Venezuela**, le montant des transferts a été augmenté. D'autres populations telles que les personnes affectées par l'épidémie de COVID-19 peuvent désormais en bénéficier. Cette ouverture s'accompagne de mesures facilitant l'accès aux femmes, en particulier aux cheffes de famille. Dans plusieurs pays, des groupes de transfert monétaires ont été activés ou créés afin de coordonner la réponse humanitaire.

Voici quelques exemples :

- En mars 2020, l'**Argentine** a doublé le montant des TMC (*Asignación Universal por Hijo*⁸ et *Asignación Universal por Embarazo*⁹). L'État a également accordé une somme équivalente à d'autres groupes tels que les bénéficiaires de pensions non contributives et du minimum vieillesse, et créé un revenu familial d'urgence (*Ingreso Familiar de Emergencia*). Cette allocation non contributive exceptionnelle d'une valeur de 10 000 ARS (157 USD) vise à compenser la baisse ou la perte de revenus des travailleurs de 18 à 65 ans qui ne perçoivent aucune pension ou subvention, n'ont aucun autre revenu et sont affectés par l'urgence sanitaire.
- Le **Brésil** a opéré une expansion horizontale des aides de *Bolsa Familia* et ouvert le programme à 1,2 million de bénéficiaires. Ceux-ci reçoivent une allocation de 600 BRL (120 USD) par mois pendant 3 mois. Les bénéficiaires comprennent des travailleurs informels, des micro-entrepreneurs individuels (MEI), des

7 Programme social pour lutter contre la pauvreté mis en place au Brésil dans le cadre du programme plus général *Fome Zero* (Faim Zéro). (N.D.T.)

8 L'allocation universelle par enfant est un programme de la sécurité sociale argentine. (N.D.T.)

9 L'allocation universelle de grossesse est un programme de la sécurité sociale argentine. (N.D.T.)

travailleurs indépendants et des chômeurs normalement non admissibles à *Bolsa Familia*. Dans les familles où la femme est l'unique responsable des dépenses du ménage, la somme mensuelle versée est de 1200 BRL. Le seuil maximal de revenus permettant de bénéficier du *Benefício de prestação continuada* (BPC)¹⁰ a doublé pour atteindre la moitié du salaire minimum par membre d'un même foyer, et permettre à davantage de personnes âgées et handicapées d'en bénéficier.

- Au **Salvador**, le transfert est effectué sans tenir compte de la situation professionnelle, des revenus, ou du critère de pauvreté des TMC antérieurs. La décision de versement est prise en fonction de la consommation d'électricité, l'hypothèse étant que les familles les plus vulnérables sont celles qui consomment le moins d'énergie.
- Au **Mexique**, certaines entités ont mis en place des transferts monétaires à l'attention des travailleurs informels, tandis que d'autres ont étendu leurs programmes publics de transfert. Dans l'état de Tlaxcala, en raison de l'urgence, le programme public de réduction de l'extrême pauvreté, *Supérate*, contient désormais un volet réservé aux femmes : *Supérate Mujeres*. Celui-ci accorde une aide financière mensuelle aux cheffes de famille qui étaient bénéficiaires du programme *Prospera*, mais qui ne sont pas bénéficiaires du programme national de bourses d'études *Benito Juárez*, ni du programme public *Supérate*.

- La **République dominicaine**, un pays qui avait déjà commencé à adapter ses programmes de transferts aux situations d'urgence, a opéré une double extension, à la fois verticale et horizontale, du programme *Comer es Primero*¹¹. Le montant reçu par les familles a doublé. En parallèle, la base des bénéficiaires a été élargie pour inclure les familles modérément et extrêmement pauvres, ainsi que les secteurs vulnérables et les travailleurs indépendants formels risquant de passer sous le seuil de pauvreté. Le *Fondo de Asistencia Solidaria a Empleados* (FASE) est un programme de soutien transitoire aux travailleurs qui a recours au transfert monétaire inconditionnel. Seul le personnel des entreprises cotisant au *Tesorería de la Seguridad Social* (TSS)¹² en bénéficie. Chaque mois, le gouvernement verse aux travailleurs inscrits un minimum de 5 000 DOP. Les travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur à 5 000 DOP reçoivent un transfert mensuel minimum de 5 000 DOP, pris en charge à 100 % par le gouvernement. Les travailleurs dont le salaire est plus élevé reçoivent une cotisation mensuelle couverte à 70 % par le gouvernement et à 30 % par l'employeur. Dans ce cas, la contribution maximum de l'État est de 8 500 DOP par mois et par travailleur. Grâce à ces deux programmes, la moitié de la population dominicaine bénéficie d'une couverture sociale..



Photo: ONU Femmes, Ryan Brown

10 Prestations continues de la Loi organique de l'assistance sociale (LOAS). Elles sont versées par l'assistance sociale. (N.D.T.)

11 Programme d'aide financière pour couvrir les besoins alimentaires de base. (N.D.T.)

12 Organisme dominicain dépendant du Conseil national de Sécurité sociale. (N.D.T.)

Nouvelles mesures relatives de transferts monétaires (TM) mises en œuvre au cours des mois de mars et avril			
	Augmentation du TMC	Expansion du TM	Nouveau TM
ARGENTINE	AUH et AUE (Allocation universelle pour enfant et grossesse)	Retraités à faibles revenus et pensions non contributives.	Travailleurs de l'économie informelle.
BELIZE			Transferts en espèces aux travailleurs qui ont perdu leur emploi, en particulier pour ceux qui travaillent dans l'industrie du tourisme
BOLIVIE			Enfants et adolescents scolarisés qui n'ont plus accès au petit-déjeuner scolaire, et population de 18 à 60 ans qui n'a pas cotisé à l'AFP.
BRÉSIL		Personnes âgées et handicapées	Travailleurs informels, indépendants ou personnes sans emploi.
CHILI	SUF (Subvention pour famille unique) et <i>Seguridades y Oportunidades</i>	60 % de la population la plus vulnérable	
COLOMBIE	<i>Familias en acción, jóvenes y Adultos mayores</i>		Travailleurs informels
COSTA RICA			Personnes âgées et demandeurs d'emploi en raison de la crise
ÉQUATEUR			Travailleurs informels, qui vivent au jour le jour, ne peuvent pas aller travailler, et ne reçoivent pas de transfert monétaire régulier.
SALVADOR			Ménages sans revenus et dont la consommation d'électricité est inférieure à 250 kWh.
GUATEMALA			<u>Transferts monétaires temporaires</u> . Enfants et personnes âgées vulnérables, car dans une situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté. <u>Programa Nacional de Seguro Temporal para Emergencias (Programme national d'assurance temporaire d'urgence)</u> Personnes sans emploi dans un contexte de crise.
JAMAÏQUE			Personnes sans emploi ou sous contrat dans une entreprise.
MEXIQUE	Deux paiements bimensuels sont effectués en un versement pour les personnes âgées et les personnes handicapées.		Certaines municipalités mettent en place des transferts destinés aux travailleurs informels ou aux femmes (ex. : Tlaxcala)
PANAMA			Travailleurs du secteur informel ou personne sans emploi qui ne touchent pas d'autre allocation.
PARAGUAY	Le montant de l'aide <i>Tekoporã</i> est dupliqué et versé avec anticipation pour les personnes âgées.		
PÉROU	Paiement anticipé des transferts monétaires pour les personnes âgées et handicapées		Allocation indépendante (<i>Bono Independiente</i>) pour les travailleurs informels et allocation familiale universelle (<i>Bono Familiar Universal</i>) pour les familles vulnérables.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Augmentation de l'aide alimentaire et aux produits de première nécessité.	Secteurs vulnérables, pauvreté extrême et modérée	Subvention aux salaires des travailleurs qui cotisent.
TRINITE-ET-TOBAGO		Recharges de trois mois pour les bénéficiaires du carte alimentaire, assistance publique et assistance par handicap	Transfert en espèces de trois mois aux domiciles avec un membre de la famille qui a été licencié ou dont le revenu a été réduit
URUGUAY	Le montant de la carte alimentaire (TUS) est doublé. Pour ceux qui n'en bénéficient pas, le montant du TMC est également doublé.		
VENEZUELA			Complément salarial pour les travailleurs indépendants ou les entreprises privées.



Les transferts monétaires avec une perspective de genre. Recommandations face à la crise du COVID-19.

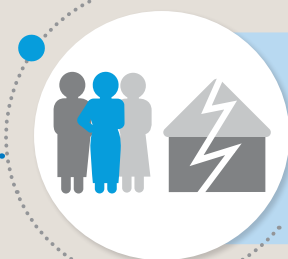
1

Suspension de la **conditionnalité** des programmes de **transferts monétaires**



2

Assurer l'**inclusion** des **femmes** les plus vulnérables dans les programmes de transferts monétaires et les autres fonds d'urgence



3

Proposer des mécanismes alternatifs de **collecte** de transferts pour **minimiser** les déplacements et éviter les **attouchements**



4

Promouvoir des programmes complémentaires pour favoriser la génération de **revenus** des **femmes**



5

Promouvoir la participation des **organisations féminines** à la conception et à la mise en œuvre des PTM et autres mesures d'urgence





Les transferts monétaires avec une perspective de genre. Recommandations face à la crise du COVID-19.

1. Suspension de la conditionnalité des programmes de transferts monétaires

Face à la pandémie, les autorités gouvernementales ont dû adopter des mesures exceptionnelles. Dans une majorité de pays, les écoles ont été fermées. Les enfants et les adolescents sont donc à la maison.

Dans ce contexte, il est nécessaire de suspendre la conditionnalité des TMC, pour toute la durée de la pandémie et tant que les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements ne permettent pas de respecter ladite conditionnalité.

2. Assurer l'inclusion des femmes les plus vulnérables dans les programmes de transferts monétaires et les autres fonds d'urgence

Faute de moyens suffisants, les femmes de la région sont en situation de vulnérabilité accrue face à la crise du COVID-19. Elles n'ont pas de revenus parce qu'elles sont sans emploi ou exclues des régimes traditionnels de protection sociale, qu'elles travaillent dans le secteur informel ou ne sont simplement pas rémunérées. Les femmes sont également responsables de la plupart des tâches ménagères. Or, cette charge a augmenté en raison de la crise. Il faut désormais y ajouter la garde des enfants non scolarisés ou le soin aux personnes âgées et malades. La crise les affecte de manière disproportionnée et elles sont confrontées à des risques particuliers en raison des multiples crises humanitaires antérieures comme les conflits, les catastrophes naturelles et les importants flux migratoires de la région.

Par conséquent, il est important de permettre aux groupes de femmes suivants de devenir bénéficiaires des programmes de transferts monétaires :

- les femmes qui perçoivent un revenu, mais ont un emploi informel, instable (contrats temporaires, quotidiens ou verbaux), ou qui sont sous-employées ;
- les travailleuses domestiques rémunérées, qui ont été licenciées, n'ont pas perçu leur salaire ou sont non admissibles à l'assurance chômage en vertu de la législation de leur pays ;

- les femmes travailleuses indépendantes ou entrepreneuses qui ont cessé de percevoir des revenus ;
- les femmes non rémunérées pour la garde ou le soin des enfants et des personnes à charge vivant dans le même foyer qu'elles ;
- les femmes affectées par les crises humanitaires précédentes comme les déplacées ou les victimes de conflits armés.

Nous alertons sur la nécessité de prendre en considération l'ensemble des effets de la crise ainsi que le coût que représente le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires. En outre, de nombreuses femmes n'ont pas accès aux médias et à certains mécanismes de transfert virtuel pour saisir ou fournir des informations et recevoir les transferts. Les études recommandent qu'en cas de pauvreté extrême, les transferts soient universels, temporaires et accessibles selon le contexte. Dans certains pays à revenus faibles ou intermédiaires à faibles, de telles mesures sont en cours d'étude.

3. Proposer des mécanismes alternatifs de collecte de transferts pour minimiser les déplacements et éviter les attroupements

Afin de respecter les mesures de confinement et de distanciation sociale, les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes qui facilitent le traitement et la collecte des aides, tout en limitant les déplacements et les attroupements.

Étant donné qu'un nombre important de femmes dans la région n'ont accès ni à un compte bancaire ni à Internet, les solutions proposées doivent comprendre un ensemble de possibilités, dont l'utilisation de systèmes électroniques de traitement ou de paiement. Il est aussi essentiel que tout mécanisme de bancarisation ou d'intégration des systèmes de paiement soit accompagné d'une formation portant sur son usage et que les projets pilotes soient menés par des femmes. De même, des mesures alternatives doivent être proposées aux femmes, notamment dans les zones rurales, indigènes et migratoires, où il n'existe aucun accès à ces mécanismes de collecte. Enfin, il est nécessaire que les peuples indigènes aient accès à des informations traduites dans leur langue.

4. Promouvoir des programmes complémentaires pour favoriser la génération de revenus des femmes

Parmi les enjeux de l'urgence sanitaire, deux sont particulièrement critiques : la mise à disposition d'équipements de protection (comme les masques) pour le personnel de santé et la population, et le risque sécuritaire lié à la manipulation de sommes conséquentes en espèces.

Dans plusieurs pays, des actions de solidarité locales sont conduites afin de produire masques, tuniques et autres équipements essentiels. Il est nécessaire de généraliser ce type de mécanismes pour satisfaire la demande croissante, mais aussi pour générer des sources alternatives de revenus pour les femmes qui peuvent travailler à la production de ces équipements. Soutenir ces mesures grâce à une partie des ressources utilisées par les gouvernements pour atténuer l'impact économique de la crise est doublement bénéfique. En effet, les femmes dépourvues de moyen de subsistance ont ainsi la possibilité de générer un revenu tout en résolvant la pénurie d'équipements.

Ces actions peuvent également s'appliquer à la distribution de la production alimentaire locale. En complément des transferts monétaires, plusieurs pays de la région ont mis en place des programmes de distribution de vivres aux populations les plus vulnérables.

Pour ce faire, il est possible de s'appuyer, aux niveaux local et rural, sur des réseaux d'organisations et de coopératives de femmes pouvant servir d'intermédiaires entre l'offre potentielle et les gouvernements nationaux ou régionaux afin de mettre ces actions en place. Les moyens de communication et d'information sur les productrices et leurs produits, ainsi que sur les mécanismes et facilités d'achat sont essentiels. Les possibilités d'alliances avec le secteur privé jouent également un rôle clé.

Dans la mesure où chaque pays dispose de ses propres réglementations, les appels d'offres publics concernant les services de restauration ou les équipements sanitaires pourraient privilégier les entreprises dirigées par ou employant majoritairement des femmes.

Dans le même esprit et compte tenu du lien nécessaire entre protection sociale, protection du travail et récupération des moyens de subsistance, l'instauration de programmes de travail contre rémunération en espèces (*cash for work*) doit être envisagée. Ceux-ci favoriseraient la formalisation et l'enregistrement des travailleuses, ainsi que la génération de revenus.

En outre, il faut faire progresser les programmes de reconversion professionnelle qui promeuvent des activités à composante technologique ou compatibles avec le télétravail comme la communication et l'information, la télémédecine, le conseil, les T.I.C. ou le commerce électronique. Ainsi, il serait possible de transformer la crise en opportunités pour une meilleure reconstruction (*Build back better*).

Compte tenu de leur importance, les services de soins doivent être considérés comme un secteur stratégique pour la création d'emplois dignes. Il faut stimuler les processus d'activation (c'est déjà le cas dans plusieurs pays) par la formation et la professionnalisation, et promouvoir des mesures visant à étendre l'offre de services.

5. Promouvoir la participation des organisations féminines à la conception et à la mise en œuvre des PTM et autres mesures d'urgence

La situation d'urgence requiert l'action conjointe des gouvernements et des organisations de la société civile. Il est donc essentiel de promouvoir les organisations de femmes aux niveaux national et local, tant dans les zones urbaines que dans les communautés rurales et indigènes. En effet, les femmes font partie des personnes affectées par les crises successives et elles jouent un rôle clé. Des expériences antérieures montrent que la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires améliore leur efficacité et leur durabilité¹³.

13 <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2019/discussion-paper-effect-of-cash-based-interventions-on-gender-outcomes-en.pdf?la=en&vs=4519>



Le «lendemain matin» : dimension de genre dans les politiques sociales et économiques

Dans la région, l'urgence sanitaire souligne la nécessité d'avancer dans la mise en œuvre de politiques sociales garantissant le rôle social des femmes et l'égalité des sexes dans le processus d'insertion.

Dans ce contexte d'urgence sanitaire, les mesures visant à atténuer les conséquences économiques et sociales vont cibler les populations les plus vulnérables. Des actions pour limiter la perte de revenus, dans le secteur formel et surtout informel, vont être mises en place.

Avant la crise, de nombreuses femmes rencontraient déjà des difficultés à percevoir un revenu décent et à être autonome économiquement, car elles avaient la charge des enfants et des personnes dépendantes du foyer.

Le contexte actuel est donc l'occasion de plaider en faveur de la création ou du renforcement des politiques visant à réduire les discriminations de genre qui subsistent encore aujourd'hui dans la sphère économique et sociale. Voici une série de propositions d'actions politiques pour créer et articuler les mécanismes qui permettront d'atteindre cet objectif :

- **Intégrer la dimension de genre dans les PTM.** Il faut repenser les programmes de TMC visant à améliorer les conditions de développement des enfants, pour que ces aides contribuent également à développer le potentiel et les capacités des femmes à opérer leur autonomisation économique. Cela permettra d'éviter que ces mêmes programmes renforcent les stéréotypes et que les femmes soient les principales responsables des soins.
- Il faut développer des **programmes de transferts monétaires inclusifs** qui permettent d'identifier et de répondre à des besoins différenciés, de renforcer le potentiel des femmes et des filles, et d'atténuer les risques tels que la violence de genre. Ces programmes doivent aussi chercher à transformer les inégalités de genre en contextes de crise.
- **Maintenir les transferts conditionnels des familles bénéficiaires** en cas d'abandon scolaire pour cause de COVID-19, **afin d'encourager le retour à l'école des enfants et des adolescents** au moment du déconfinement.

- **Promouvoir l'articulation de la protection avec la mobilité sociale par la formalisation et l'intégration des femmes dans les systèmes contributifs**, parallèlement à la création d'un socle de protection pour une autonomisation économique plus durable des femmes.
- **Mettre en place des politiques et des systèmes de soins** qui permettent aux femmes de dégager du temps, ce qui améliore les conditions matérielles de leur autonomisation économique, tout en créant des emplois décents dans le secteur des soins.
- **Organiser la création de services de soins en lien avec des politiques de formation pour l'emploi des femmes** et leur permettre d'accéder à des emplois décents et correctement rémunérés.
- **Soutenir les mesures de promotion de l'entrepreneuriat productif** féminin en facilitant la reconversion des entreprises et l'accès à de nouveaux outils et à de nouvelles opportunités dans les secteurs économiques ayant recours aux nouvelles technologies.
- **Promouvoir l'inclusion financière et la bancarisation des femmes**, ainsi que l'accès à des financements à moyen terme plus importants.
- **Promouvoir la création de services financiers spécialisés avec une perspective de genre** comme les fonds de garantie, les facilités de crédit, l'assurance et la micro-assurance, ou encore les comptes d'épargne, qui permettent aux femmes entrepreneuses de surmonter les difficultés économiques liées à la baisse de croissance provoquée par la crise mondiale.
- **Articuler les programmes de transferts avec les autres mesures de prévention, d'atténuation et de réponse.** Cela est nécessaire tant au niveau des risques de protection pour la création d'espaces sécurisés, qu'au niveau des stratégies de relèvement à moyen et long terme dans un contexte de crise humanitaire.
- Conformément à ce que souligne la CEPALC¹⁴, **évoluer vers un régime universel de revenu de base** qui étend la couverture au-delà des personnes vivant dans la pauvreté pour atteindre des couches plus larges de la population à revenu faible et moyen qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité et risque élevé de tomber dans la pauvreté.



Les efforts de l'ONU Femmes d'Amérique Latine et des Caraïbes pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le cadre des stratégies de réponse et de relance de la Covid-19



Génération d'analyses et de preuves sur les impacts sociaux et économiques de COVID-19 sur les femmes et les filles, de sorte que l'analyse de genre et les données ventilées par sexe fassent partie intégrante de la réponse d'urgence



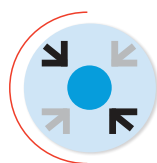
Plaidoyer pour rendre visible les contributions des femmes dans la réponse à la crise COVID-19 et les impacts différents qu'elle a sur les femmes et les filles, en plaçant sur l'agenda public la nécessité de mettre en œuvre des mesures multisectorielles pour atténuer et surmonter ces impacts.



Assistance technique aux acteurs publics et privés en partenariat avec la société civile et des autres acteurs de la coopération internationale pour développer des stratégies et des solutions pour l'autonomisation économique des femmes dans le cadre des mesures de réponse à la crise.



Intégration de l'approche intersectionnelle dans la planification et la mise en œuvre de la réponse pour répondre aux besoins des femmes dans leur diversité.



Coordination des efforts entre les différents acteurs et création d'alliances stratégiques entre différents secteurs, notamment le gouvernement, les agences des Nations unies et les organisations internationales, la société civile, les médias et le secteur privé, afin de renforcer la prévention et les réponses de COVID-19.



Mobilisation des réseaux et des relations avec les organisations de femmes pour promouvoir la voix, la participation, la prise de décision et le rôle des femmes défenseuses des droits humains, des organisations féministes de la société civile et des femmes à tous les niveaux en réponse à COVID-19, l'identification/diagnostic, la planification, la mise en œuvre et le rétablissement, le suivi et l'évaluation.



Production de connaissances techniques et de propositions innovantes pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes pendant et après la pandémie et pour créer les conditions de reprise et de résilience aux crises futures.